

vaillions à la solution des graves problèmes qui nous confrontent et en particulier de ceux que nous vaut l'après-guerre.

Pour y arriver, les membres de la Chambre et du cabinet n'auront pas trop de toute leur énergie, de toute leur compétence et de toutes leurs ressources. La tâche est d'envergure; elle intéresse le pays tout entier. Ce disant, je crois me faire l'interprète d'une forte partie de la population. J'ai en effet reçu un beau mandat de mes commettants. Ils m'ont dit d'oublier mes attaches de parti, de me rendre à Ottawa et de travailler de toutes mes forces à la solution des problèmes que ne manquera pas de poser l'après-guerre.

Je parle de la sorte parce qu'à mon sens procéder dès la présente session à une nouvelle répartition distrairait trop les honorables députés. D'ailleurs il est trop tard. Je sais que l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) ne désire pas qu'on procède à la nouvelle répartition avant la fin de la présente session. Je doute qu'on le fasse avant celle de 1947. La principale raison sur laquelle se fonde cette opinion, corroborée d'ailleurs par les honorables députés de Provencher (M. Jutras) et de Rosthern (M. Tucker), c'est que, généralement parlant, notre population est actuellement en équilibre instable. Prenons ma propre circonscription comme exemple, surtout la partie qui s'adonne à l'exploitation des mines d'or. Elle a, pour ainsi dire, été victime de la guerre. On a transféré un grand nombre de nos mineurs les plus expérimentés à la Colombie-Britannique, à Sudbury et à d'autres régions minières canadiennes. Ces gens reviennent maintenant en nombres croissants. On peut en dire autant de notre population rurale. La plupart de nos jeunes gens des deux sexes qui étaient inaptes au service militaire sont allés dans les centres industriels du Canada central. La plupart ne sont pas encore revenus. Nos jeunes gens ne seront complètement démobilisés que dans un an et demi au moins. Voilà un argument qui semble suffisant à convaincre le Parlement qu'il serait absolument injuste envers ces centaines de mille jeunes gens de procéder à la nouvelle répartition à l'heure actuelle.

N'oublions pas que nos militaires ont acquis de l'expérience au cours des six dernières années. Non seulement ont-ils souffert, ils ont étudié. Ils sont mieux renseignés et s'intéresseront plus que jamais à la chose publique. La preuve de cette affirmation se trouve dans le nombre de jeunes militaires qui siègent en cette enceinte. Je le répète, il est important pour nous-mêmes et pour le peuple canadien de ne pas aller trop vite. La distribution

[M. MacNicol.]

anormale de la population disparaîtra dans un avenir rapproché. Nous devons, me semble-t-il, être reconnaissants envers le motionnaire de la présente résolution. La Chambre comprendra facilement combien sont utiles les simples députés. Leurs résolutions occasionnent d'ordinaire des discussions d'envergure nationale qui nous font sortir du domaine de la politique. Ces discussions sont en général pratiques et contribuent à amener de meilleures lois et une meilleure administration.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas discuter la résolution. Si c'était mon intention, je féliciterais d'abord l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) de son beau discours et d'avoir saisi la Chambre de cette question. Mais je regrette que l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) ait manifesté une animosité qu'il ne peut surmonter à l'égard de tout ce qui touche l'Ontario...

M. TUCKER: J'invoque le Règlement. L'honorable député n'a pas le droit de dire que j'entretiens de l'animosité à l'égard de la province d'Ontario. Mon père est né dans cette province, et elle m'inspire des sentiments de profonde bienveillance. Toutefois, j'affirme qu'elle ne devrait pas réclamer de privilèges spéciaux aux dépens des autres.

M. MacNICOL: Nous ne demandons nullement un traitement de faveur.

M. TUCKER: J'estime que l'honorable député devrait retirer les paroles par lesquelles il a laissé entendre que tout ce qui a trait à la province d'Ontario suscite de l'animosité de ma part.

M. MacNICOL: La province d'Ontario n'a eu absolument rien à voir—

M. TUCKER: Je demande qu'une décision soit rendue sur mon appel au Règlement. D'ailleurs, je crois que l'honorable député s'écarte du sujet en discussion.

M. MacNICOL: Si j'ai froissé l'honorable député en lui prêtant des sentiments d'animosité à l'égard de la province d'Ontario, je m'excuse bien volontiers. Il a bon caractère, et je sais qu'il n'aurait manifesté de l'animosité envers la province d'Ontario que s'il ne s'était pas senti bien portant au moment où il a fait cette déclaration.

Il importe, je crois, que je consigne au hansard la disposition que les auteurs de la Confédération ont insérée dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et non pas uniquement dans l'intérêt de la province d'Ontario. Je ne sais si cette disposition a